

# **Termes de Référence pour Recrutement d'un bureau d'études pour l'étude de faisabilité d'un programme REDD+ (Réduction des émissions dues à la déforestation et la dégradation des forêts avec inclusion de la gestion forestière durable, de la conservation de la biodiversité et de l'accroissement des stocks de carbone) dans le département de la Sangha en République du Congo**

## **1. Contexte**

La République du Congo, pays fortement boisé, est engagée dans un processus national de préparation à la REDD+ depuis 2009. Avec l'appui de la Banque Mondiale à travers le Fonds de Partenariat pour le Carbone Forestier (FCPF) et du Secrétariat des Nations Unies à travers le programme ONU-REDD, le Congo est entrain de réaliser une série d'études, des consultations et d'activités de terrain pour aboutir à :

- la préparation d'une stratégie nationale REDD+ ;
- la mise en place d'un système national de mesurage, rapportage et vérification (MRV) pour le suivi des émissions et des absorptions ;
- l'établissement des scénarii de référence national et sous-national des émissions et des absorptions de gaz à effet de serre liés au couvert forestier.

Au regard de ce qui précède, le Gouvernement a entrepris plusieurs activités dans le département de la Sangha à travers le Programme REDD+, et a appuyé les acteurs dans ce département.

REDD+ qui est admis comme le mécanisme d'atténuation globalement le plus efficient, apparaît comme un outil volontaire et participatif de développement durable, de promotion de l'agriculture écologique viable qui contribue à l'amélioration des conditions de vie des populations et au développement de l'économie nationale.

Le programme REDD+ a pour but de faire bénéficier au Congo le Fonds Carbone du FCPF (USD300 millions). Ce fonds vise à appuyer autour de cinq pays dans le monde, un système de financement basé sur la performance à grande échelle. Il s'agira de mesurer en termes d'objectifs de REDD+ à travers les efforts de réduction de la déforestation et de la dégradation des forêts, de la gestion durable des forêts, de conservation de la biodiversité et d'accroissement des stocks de carbone forestier.

En République du Congo, ce programme vise à :

- i) Appuyer des efforts déjà en cours dont l'exploitation forestière et minière à faible impact et l'éco-certification, ainsi que des nouveaux essais, la foresterie communautaire dans les séries

de développement communautaire dans les concessions et autour de la bonne gestion des aires protégées ;

- ii) Orienter le département de la Sangha vers le développement durable, basée sur une économie verte.

A cet effet, le Gouvernement de la République du Congo se propose par l'entremise du Projet de Renforcement des Capacités de Transparence et de Gouvernance (PRCTG) de recruter un bureau d'étude qui devra réaliser une étude de faisabilité du programme REDD+ (Réduction des émissions dues à la déforestation et la dégradation des forêts avec inclusion de la gestion forestière durable, de la conservation de la biodiversité et de l'accroissement des stocks de carbone) dans le département de la Sangha en République du Congo.

## **2. Objectif**

L'objectif visé par cette étude est d'analyser et de promouvoir le potentiel de la REDD+ en vue de garantir le développement durable dans le Département de la Sangha.

## **3. Tâches du Bureau d'études**

Le Bureau d'études aura à réaliser les tâches ci-après :

- i) établissement d'un état des lieux des forêts y compris une analyse (i) de la surface forestière, (ii) du taux de déforestation et de dégradation forestière historique, (iii) des causes directes et indirectes présentes de la déforestation et de la dégradation ; et (iv) des acteurs liés à la déforestation et à la dégradation ;
- ii) préparation de trois (3) ou quatre (4) scénarii futurs sur 30 ans en vue du développement durable du département de la Sangha et l'impact de chacun de ces scénarii sur le couvert forestier et son stock de carbone (niveau de référence des émissions liées à la déforestation et à la dégradation), le niveau de pauvreté des populations locales et autochtones du département, le développement socio-économique local. Les variables à prendre en compte permettront d'inclure: (i) l'exploitation forestière ; (ii) l'agriculture industrielle ; (iii) l'agriculture paysanne ; (iv) le développement minier ; (v) l'évolution des infrastructures, notamment les routes; et (vi) l'évolution démographique.

Chaque scénario devra présenter son impact sur le développement durable du Département (impacts sur les volets économiques, sociaux et environnementaux liés à la mise en valeur des secteurs de développement sus-cités).

- iii) propositions des options stratégiques et des programmes au niveau départemental que national pour mitiger les pressions sur le couvert forestier liées aux résultats des scénarii

précédents. Le bureau d'études procédera au calcul des coûts de réduction de déforestation et de dégradation dans chaque scénario. Il prendra également en compte les coûts de mise en œuvre des options stratégiques et programmes proposés, ainsi que les coûts d'opportunités de la réduction de la déforestation, de la dégradation, et les coûts de transactions ;

- iv) évaluation du potentiel REDD+ dans chacun des scénarii précédents en prenant en compte le niveau de référence calculé et le potentiel de réduction des émissions des options stratégiques et programmes proposés ;
- v) analyse des principaux risques et des points de blocage pour la mise en œuvre des options stratégiques et programmes proposés.

#### **4. Qualifications du bureau d'études**

Le bureau d'études devra proposer les experts ci-après ayant une expérience d'au moins 10 ans dans les domaines suivants:

- i) un Expert économiste ayant une expérience dans la construction des scénarii et ou des modèles de développement ;
- ii) un Expert forestier, spécialiste en gestion de projets et programmes;
- iii) un Expert en système d'information géographique (SIG) ayant une expérience en conception et mise en œuvre des bases de données ;
- iv) un Expert environnementaliste.

#### **5 - Durée de l'étude**

La durée de l'étude est de trois (03) mois intégrant la soumission du rapport final.

#### **6 - Rapports**

Le bureau d'études fournira au PRCTG les rapports suivants :

- un rapport sur l'état des lieux des forêts et de la pauvreté dans le département de la Sangha, à soumettre trente (30) jours après la date de commencement de la mission;
- un rapport provisoire de l'étude à soumettre quarante cinq (45) jours après la date de dépôt du rapport sur l'état des lieux des forêts. Ce rapport devra être présenté au Comité national REDD+ pour sa validation en atelier;
- un rapport final intégrant les observations du Comité national REDD+ devra être soumis cinq (05) jours après la réception desdites observations.

Le Comité national REDD+ disposera, pour chacun de ces deux (02) rapports, de cinq (05) jours pour la formulation des observations.

Les différents rapports présentés par le bureau d'étude devront être validés par le Comité national REDD+ en atelier.